



Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* (Daudin, 1802)

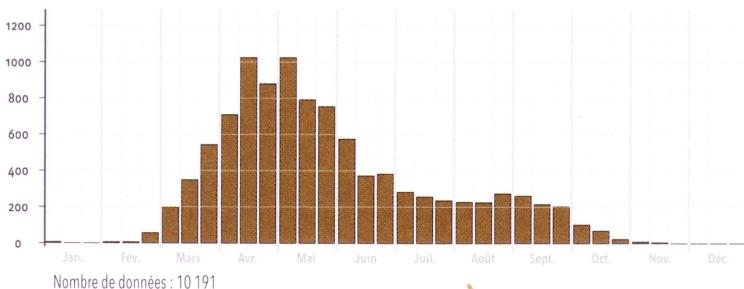
BIOLOGIE ET ÉCOLOGIE

Le Lézard à deux raies, autrefois nommé « Lézard vert », est une espèce thermophile des lisières ensoleillées dont la végétation constitue un abri. Il compte parmi les reptiles les plus communs de la région, moins fréquent cependant que le Lézard des murailles. On le trouve au pied des haies, sur les talus, les friches, les landes, les layons des boisements clairs ou les lisières de forêts, mais aussi parfois dans certains espaces verts de lotissements. Il affectionne également le littoral, où il se rencontre notamment sur les cordons dunaires, les hauts de plage, etc. L'espèce s'observe de la fin-février à octobre avec un pic début mai, mais rarement au cœur de l'hiver. Ce lézard passe en partie sa vie sous des végétaux, des souches, dans des terriers, etc., que ce soit pour hiverner, se réfugier ou pondre. Il exploite les galeries désaffectées des micromammifères, mais il est également capable de confectionner lui-même son propre trou comme en témoigne une observation à Saint-Georges-des-Sept-Voies (49) en avril 2020. Il passe la mauvaise saison en général sous la surface, ainsi que l'attestent

plusieurs observations, comme celle d'un individu trouvé à une dizaine de centimètres sous terre en février 2012 à Chalonnes-sur-Loire (49) lors de travaux de jardin. L'accouplement le plus précoce a été noté le 24 avril 2012 à Villiers-Charlemagne (53). La ponte peut contenir 6 à 23 œufs [1], mais deux pontes annuelles sont possibles [2]. En Pays de la Loire, elle a lieu en juin d'après les observations de l'atlas. L'éclosion a lieu après 7 à 15 semaines d'incubation, généralement de fin août à début septembre, et la maturité sexuelle n'intervient qu'au deuxième printemps [1]. Les adultes semblent entrer en hivernage avant les juvéniles, lesquels constituent alors la majorité des observations après l'été [3]. Peu de données quantitatives précises existent à propos de cette espèce. Facilement détectable, notamment par sa fuite très bruyante, mais à peu de distance, elle est alors rarement dénombrée précisément. Néanmoins, quelques dénombrements font état de densités importantes sur le littoral, dans certains bocages et sur des coteaux bien exposés [4, 5, 6, 7, 8]. L'exemple d'un cas original rarissime a été rapporté en 2019 concernant l'observation

Couple avec le mâle au premier plan. Frossay (44), 21 avril 2019
© Dorian Angot

NOMBRE D'OBSERVATIONS PAR DÉCADE



STATUT

Protection nationale
Protection des individus et des habitats

liste rouge France
LC

liste rouge Pays de la Loire
LC

Priorité régionale
Responsabilité modérée

IDENTITÉ

Famille Lacertidés

Taille Jusqu'à 45 cm avec la queue

Description Lézard assez grand, élancé avec une longue queue. Tête de longueur moyenne et tympans bien visibles. Dos et flancs verts avec de fines ponctuations noires. Ventre jaune à vert. Les femelles et les subadultes avec deux raies blanches sur le dos, et parfois sur les flancs. Le mâle en période nuptiale présente une gorge bleue.

Distribution mondiale Occupe l'Europe de l'ouest depuis le nord de l'Espagne jusqu'à l'Italie.

à Vigneux-de-Bretagne (44) d'un individu mélanique au cours d'une prospection au Lézard vivipare, constituant ainsi la première observation d'un tel sujet dans l'ouest de la France [9].

RÉPARTITION, HISTORIQUE ET TENDANCES

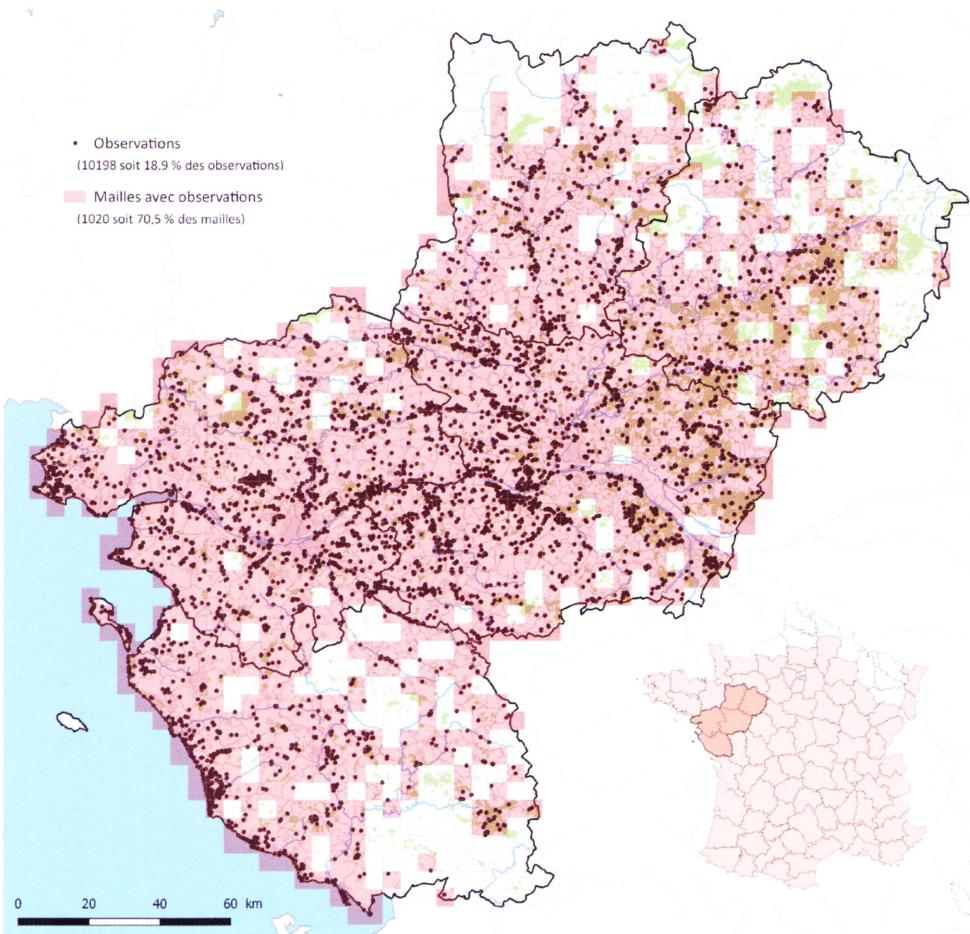
Le Lézard à deux raies est mentionné au XIX^e siècle par Millet en Maine-et-Loire [10], et à l'aube du XX^e siècle en tant que « Lézard concloore » en Loire-Atlantique [11].

Actuellement, ce lézard se répartit de manière homogène dans le Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique. Dans ce dernier département, il apparaît d'ailleurs comme la deuxième espèce en termes de fréquence sur la totalité des observations de reptiles de 2014 [12], la répartition générale y restant globalement inchangée par rapport à la période 1990-2007 [11]. Le Maine-et-Loire concentre la majorité des observations de la région. En Sarthe et en Mayenne, la distribution est beaucoup plus clairsemée, il semble atteindre une limite d'aire induite par un climat plus frais dans le nord de ce dernier département, mais un défaut de prospection n'y est cependant pas à exclure. En Vendée, le littoral est nettement privilégié par l'espèce, sa présence morcelée à l'intérieur du département reste en partie inexpliquée, mais il s'agit toutefois de secteurs sous-prospectés. Il évite par contre nettement les zones de grandes cultures, absence déjà observée lors des précédentes enquêtes [13]. Sa présence est néanmoins plus importante

autour de La Roche-sur-Yon, et dans le secteur de la forêt de Mervent. Il est absent des îles régionales, excepté Noirmoutier. Le caractère hétérogène de sa répartition géographique est visible également dans quelques départements limitrophes comme le Loir-et-Cher [14], la Manche, l'Orne [15] et le Morbihan [4]. Il existe peu d'éléments à propos de la tendance des effectifs. Néanmoins, une étude effectuée sur 45 km² de bocage dans l'ouest de la Loire-Atlantique entre 2004 et 2015 relève un constat assez préoccupant, puisque les observations de ce grand lézard vont chuter de 74 % en 20 ans. Les auteurs se sont concentrés sur les populations de Lézard à deux raies évoluant principalement le long des haies et dans les friches agricoles (G. Guiller, comm. pers.). De belles densités sont encore visibles ici et là : par exemple, un individu territorialisé tous les dix mètres environ le long d'un kilomètre de lisière de roselière au Carnet, en rive sud de l'estuaire de la Loire en 2008-2009 [8], soit l'une des meilleures densités citées dans la littérature, le domaine vital d'un mâle se situant généralement entre 200 et 1 000 m² selon les sources (D. Montfort, comm. pers.). Mais il faut rester très vigilant sur l'évolution des densités en milieu bocager cultivé qui, elles, semblent nettement décliner. En Sarthe, le Lézard à deux raies est peu indiqué dans l'est, le nord et le nord-ouest du département, outre l'effort de prospection moins important dans ces zones. Le contexte paysager, faisant la part belle aux

158-159

RÉPARTITION



grandes cultures, est également moins favorable à la présence de ce lézard. Dans les départements voisins, sa diminution et sa disparition sont évoquées en Touraine [16]. Paradoxalement, l'expansion de son aire de répartition vers le nord en Normandie évolue en concomitance avec un déclin de 29 % de son aire de répartition historique depuis la fin du xx^e siècle [17], en particulier dans l'Orne par la régression des landes [15].

MENACES ET MESURES DE CONSERVATION

Malgré des effectifs localement en régression, le Lézard à deux raies est encore très répandu. Il est considéré en « préoccupation mineure » (LC) sur la liste rouge régionale et en France.

Deux phénomènes s'opposent chez cette espèce : d'un côté le réchauffement du climat, qui pourrait lui être favorable [8], et d'un autre la destruction de ses habitats préférentiels. Deux raisons de la chute des effectifs sont identifiées dans



Une grande rareté : un individu mélanique. Vigneux-de-Bretagne (44), 7 mai 2019

© Gabriel Mazo

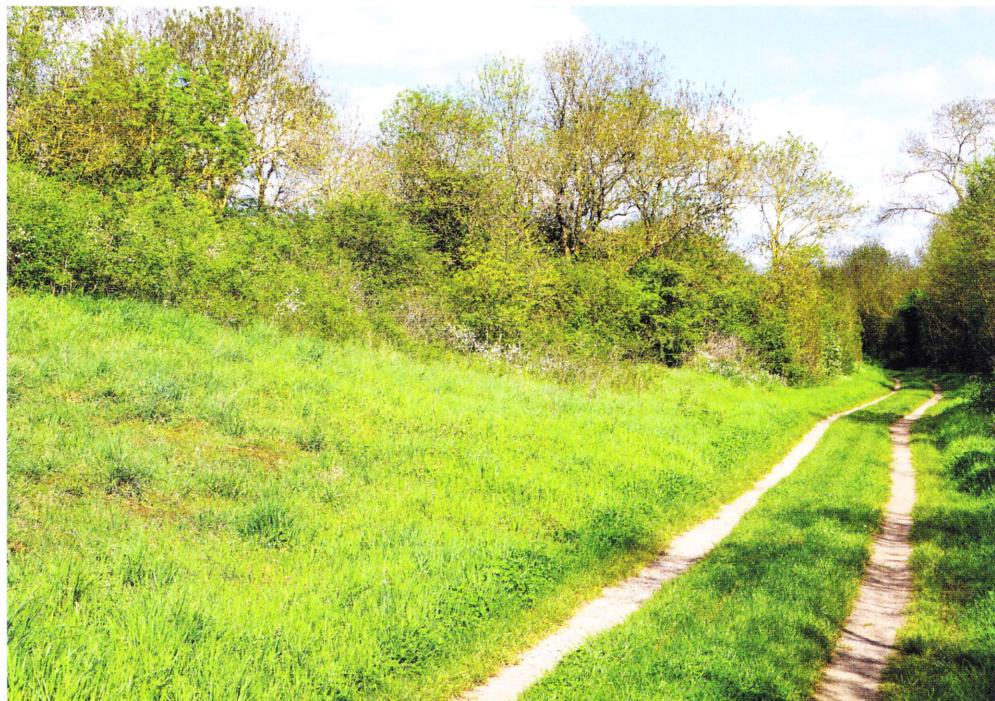


le bocage : la dégradation de la base herbeuse des haies par l'utilisation des épaveuses, et la fermeture du milieu par la végétation ligneuse (G. Guiller, comm. pers.).

Sa nature thermophile l'amène parfois à fréquenter les abords des surfaces de bitume pour des besoins d'insolation, entraînant très fréquemment une mortalité par les véhicules. Son régime alimentaire, en partie composé d'insectes et de fruits, l'expose potentiellement aux effets des pesticides dans le milieu agricole et viticole, pouvant ainsi entraîner des conséquences sur certaines populations. L'espèce est également fréquemment victime des animaux domestiques, notamment du chien et du chat, qui sont à l'origine d'un nombre considérable de cas de mortalité avec 26 % des données *ad hoc* de l'ensemble de l'atlas, en faisant fi des cas de prédatation inconnue. Une estimation d'un tiers des cas de mortalité connus est ainsi imputable aux chats. Avec l'urbanisation, ce phénomène est en expansion, impactant également de nombreux vertébrés et bouleversant les équilibres biocénotiques. D'autres menaces, plus marginales, comme les tiques, sont susceptibles d'affecter certaines populations. Lorsqu'elles sont présentes en grande quantité, elles peuvent entraîner une anémie se traduisant par une perte de poids et d'appétit entre autres, pouvant aussi transmettre virus et parasites sanguins. Les modifications du littoral peuvent également avoir une incidence négative sur les populations en hibernation, comme ce fut le cas sur Noirmoutier-en-l'Île lors de la tempête Xynthia (D. Desmots, comm. pers.). De manière plus anecdotique, la progression des élevages familiaux de poules et les lâchers de faisans au cours de l'été peuvent limiter localement l'espèce [18].

Biotope favorable aux reptiles, donc au Lézard à deux raies. Anetz (44), 4 avril 2011

© Philippe Evrard



Partageant les niches écologiques des serpents, notamment les vipères, il peut bénéficier des mesures menées en faveur de leur prise en compte dans la gestion des lisières. Pour ce cas précis, des opérations de broyage/débroussailage partielles et organisées avec un phasage de plusieurs années sont à privilier en les réalisant en dehors des périodes d'activité (l'hiver ou à la belle saison, dans les extrêmes de températures lors des journées fraîches ou trop chaudes). Cette mesure est bénéfique à l'ensemble de la biodiversité des écotones. L'organisation de campagnes de replantation des haies sur talus herbeux est à encourager, à condition toutefois que ces nouvelles haies présentent également une végétation basse. Les anciennes haies pourvues d'un talus et d'un fossé sont bien évidemment des biotopes beaucoup plus intéressants. La repousse spontanée et le maintien de petites parcelles en friches sont également très intéressants, à condition qu'elles soient entretenues *a minima* avant l'apparition de la strate arborée qui diminue considérablement les places de thermorégulation. D'une manière générale, l'incitation à une réglementation permettant d'endiguer l'arrachage de haies resterait bénéfique, non seulement pour ce reptile, mais aussi pour toute la faune et la flore liées à ce type de milieu.

Marc Bellion

160-161

RÉFÉRENCES

- [1] Arnold, 2010
- [2] Naulleau, 1990
- [3] Destre *et al.*, 2000
- [4] Le Garff, 2014
- [5] Angot, 2013
- [6] Bellion, 2014
- [7] Angot, 2016
- [8] Chassagnaud, 2013
- [9] Mazo, 2021
- [10] Millet de La Turtaudière, 1864-1865
- [11] Grosselet *et al.*, 2016
- [12] Martin, 2014
- [13] Goyaud, 2006
- [14] Gervais *et al.*, 2016
- [15] Barrioz, 2017
- [16] Dutertre *et al.*, 2020
- [17] Barrioz *et al.*, 2019
- [18] Serre-Collet, 2018